

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 juillet 2020**

**Date de la convocation : 11 juillet 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés :** M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent :** M. André Jean TERRA.

**Secrétaire de séance :** M. Isidore POLO.

---

**OBJET :** **FINANCES** – Budget : actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le prolongement du vote de la décision modificative n°1 du budget 2020, il convient de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement.

Rappelons que ce système permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année. C'est ainsi que les marchés et actes notariés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et les crédits de paiement peuvent être révisés à chaque étape budgétaire.

Il vous est donc proposé d'approuver, suite au vote de la décision modificative n°1 du budget 2020, les ajustements des crédits de paiement des autorisations de programme suivants dans le budget annexe de l'assainissement :

- n°192-193-195-197-200-204-216-222-224-225-227 "Travaux réseaux 2019-2021 " : + 1 047 000 € ;
- n°201 " Raccordement Côtes d'Arey à la STEP Vienne Sud 2019-2021 " : - 100 000 € ;
- n°205-206 " Raccordement Eyzin-Pinet à la STEP Vienne Sud 2019-2021 " : + 300 000 €.

Les opérations concernées par les autorisations de programme et crédits de paiement figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés en 2020 et pour les années suivantes.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les dispositions des nomenclatures comptables M49,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'actualisation des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 17 juillet 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020  
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude Bour*  
Claude BOUR



*C. Perrot-Berton*  
Claudine PERROT-BERTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

ASSAINISSEMENT		Montant des AP			Montant des CP				
INTITULE DE L'OPERATION		Autorisations de programmes votées y compris ajustements	Révisions	Total cumulé	Crédits déjà mis en place	Crédits de paiement au BP 2020	Modifications des crédits de paiement à la DM1 2020	Crédits de paiements 2020 après DM1	Crédits de paiement étapes budgétaires et années suivantes
N°	Libellé								
n°192-193-195-197-200-204-216-222-224-225-227	Travaux réseaux 2019-2021	6 930 000,00		6 930 000,00	997 000,00	1 695 000,00	1 047 000,00	3 739 000,00	3 191 000,00
n°201	Raccordement Côtes d'Arej à la STEP Vienne Sud 2019-2021	2 030 000,00		2 030 000,00	95 000,00	900 000,00	- 100 000,00	895 000,00	1 135 000,00
n°205-206	Raccordement Eyzin-Pinet à la STEP Vienne Sud 2019-2021	2 045 000,00		2 045 000,00	75 000,00	1 10 000,00	300 000,00	485 000,00	1 560 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11 005 000,00</b>	<b>-</b>	<b>11 005 000,00</b>	<b>1 167 000,00</b>	<b>2 705 000,00</b>	<b>1 247 000,00</b>	<b>5 119 000,00</b>	<b>5 886 000,00</b>

